



PROCES VERBAL Conseil Municipal du 9 juin 2023

Salle du Conseil – Mairie La Morte
Sur convocation du 1 juin 2023

Etaient présents :

Marie-Noëlle DUCHAMP	1 ^{ère} ADJOINTE
Alain COLLAUD	2 ^{ème} ADJOINT
Yves LEGRAND	ELU
Stéphanie GIRARDEY	ELUE
Julien MASSON	ELU
Monique FAIVRE	ELUE

Sont absents et excusés :

M. MASLO Raymond, donne pouvoir à Mme DUCHAMP Marie-Noëlle
Mme FAVIER Pascale, donne pouvoir à Mme GIRARDEY Stéphanie

Sont absents : M. HUGUES Gérard, Mme VEUJOZ Patricia (élue), M. JOSSINET Fabien (élu)

Madame Marie-Noëlle DUCHAMP est nommée secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 6
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de membres votants : 8

La séance débute à 13h05

1. Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu [l'instruction n° IOMA2308397](#) du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Mme la 1^{ère} adjointe indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mmes Marie-Noëlle DUCHAMP, Monique FAIVRE, Stéphanie GIRARDEY et M. Julien MASSON. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué



La candidature enregistrée : M. Raymond MASLO

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Raymond MASLO 8 voix

M. Raymond MASLO ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

Suppléant 1 : Mme Marie-Noëlle DUCHAMP

Suppléant 2 : M. Alain COLLAUD

Suppléant 3 : Mme Pascale FAVIER

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants pour la liste des suppléants :

- nombre de bulletins : 8
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Suppléant 1 : Mme Marie-Noëlle DUCHAMP	8 voix
Suppléant 2 : M. Alain COLLAUD	8 voix
Suppléant 3 : Mme Pascale FAVIER	8 voix

Mme Marie-Noëlle DUCHAMP, M. Alain COLLAUD et Mme Pascale FAVIER ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

DELIBERATION 2023/06/01



2. Questions diverses

aucune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30

Fait à La Morte, le 26 juin 2023

La Secrétaire de séance
Marie-Noëlle DUCHAMP

Le Maire
Raymond MASLO